

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2023-03

DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 894 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 894 000 \$ POUR LA MISE AUX NORMES D'UN TERRAIN DE BASEBALL DU PARC BISSONNETTE (LOT 6 049 594)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le **Règlement 2023-03 décrétant un emprunt de 1 894 000 \$ et une dépense de 1 894 000 \$ pour la mise aux normes d'un terrain de baseball du parc Bissonnette (Lot 6 049 594)**;

QUE le 29 mai 2023, le Règlement 2023-03 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est entré en vigueur le 29 mai 2023 ;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 13 juin 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim